

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Dechets-nucleaires-les-populations>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Déchets nucléaires : les populations réclament un référendum local**

14 septembre 2005

Déchets nucléaires : les populations réclament un référendum local

SAINT-DIZIER, BAR-LE-DUC de notre envoyé spécial Hervé Kempf

Jean-Luc Bouzon est un fan de Johnny Hallyday. Une grande affiche du chanteur orne le bureau de la section locale du Parti communiste de Saint-Dizier où travaille le conseiller général de la Haute-Marne. L'élu communiste a aussi collé une photo de Johnny sur son portefeuille et sa montre est à l'effigie de l'interprète du Pénitencier.

200 km² destinés aux déchets ?

La Haute-Marne et la Meuse accueillent un laboratoire de recherche sur la gestion des déchets radioactifs, à Bure (Meuse). Cette situation ne devrait pas changer avant 2015, date à laquelle pourrait être prise la décision de construire un site d'enfouissement, quelque part en France, pour environ 80 000 m³ de déchets radioactifs pendant plusieurs milliers d'années.

En réalité, l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) a effectué près de Bure deux séries de forages, en 1999 et 2003, qui lui ont permis d'identifier une zone de 200 km² présentant des caractéristiques homogènes. Elle est qualifiée de "zone de transposition", où les résultats obtenus à Bure pourraient être "transposés". Cela signifie que si la structure géologique de Bure était jugée apte à conserver, sans fuite, les déchets, toute la couche de la "zone de transposition" le serait aussi, et l'on pourrait donc y implanter le site d'enfouissement. La carte a été publiée, en juin, dans le Dossier 2005 de l'Andra.

Le site d'enfouissement est assez bien défini : il serait profond de 450 mètres, des dizaines de kilomètres de galeries abritant les fûts de déchets. Ils y seraient descendus par quatre puits d'un diamètre de 10 m. En surface, les installations occuperaient 170 hectares. Officiellement, aucun espace de surface n'a été réservé par l'Andra.

Mais la passion artistique de Jean-Luc Bouzon ne lui fait pas oublier la chose publique. Il a allumé en décembre 2004 une mèche qui menace d'incendier le dossier des déchets nucléaires : avec d'autres élus opposés au choix de leur département pour enfouir les déchets nucléaires, il a lancé une pétition, demandant un référendum local, qui rencontre un grand succès. "Nous en sommes à plus de 25 000 signatures alors que la loi prescrit 10 % des électeurs, soit environ 15 000 signatures. Et nous n'avons pas fini : nous comptons bien arriver à 40 000."

"REJET INSTINCTIF"

Cette campagne intervient alors qu'un débat public sur les déchets radioactifs, initié sous la houlette de la Commission nationale du débat public (Le Monde du 3 septembre), s'est ouvert à Bar-le-Duc

(Meuse) lundi. Une autre audition publique se tient le 13 septembre à Saint-Dizier (Haute-Marne), avant de nombreuses autres réunions qui auront lieu en France pendant quatre mois.

Une tournée de porte-à-porte avec M. Bouzon et ses camarades témoigne que la pétition reçoit un accueil très favorable. La démarche découle de la loi du 13 août 2004, qui dispose qu'"un dixième des électeurs peuvent demander" l'organisation d'une consultation par un département. La campagne de signatures réclame ainsi que le conseil général organise un référendum sur la question : "Êtes-vous pour la construction d'un centre d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure (site Meuse - Haute-Marne) ?"

Ce vendredi 9 septembre, dans le village d'Eclaron, non loin de Saint-Dizier, personne ne refuse, sauf un vieux monsieur qui lève les bras au ciel en s'exclamant : "A mon âge, on laisse aller les choses." Mais tous les autres habitants signent sans hésiter. Didier Lesprit "veut une autre solution que le nucléaire" . Mme Czysjt estime qu'"on risque tous quelque chose. Moi, j'ai un problème à la thyroïde depuis 1988, après Tchernobyl." Lenin Sedano explique : "Je suis tout à fait contre, et pourtant, je suis pour le progrès. Il faut s'occuper du solaire et de l'éolien. Moi, j'ai une plaque solaire sur mon camping-car." Marie Godfroy pense qu'"il y a assez de cancers comme ça" . Michèle Artillon ne connaît pas le dossier, "mais tout le monde en parle, on veut savoir" , tandis que Celine Hinderschitte juge : "On est concernés, je ne vois pas pourquoi on ne nous demanderait pas notre avis."

Le succès de la campagne surprend les militants qui l'ont lancée, ainsi que dans le département voisin, la Meuse, où une pétition parallèle rencontre la même écoute : "On est à près de 20 000 signatures alors qu'il en suffirait de 14 000" , dit Claude Kaiser, maire de Ménil-la-Horgne (Meuse). "On constate un rejet instinctif et viscéral de la notion d'enfouissement ."

Le succès de la demande populaire de référendum dans ces départements parmi les moins peuplés de France (près de 200 000 habitants chacun) ébranle le scénario imaginé pour les déchets nucléaires à vie longue produits par le parc de centrales d'EDF. A la fin des années 1980, la recherche de sites d'enfouissement des déchets nucléaires avait rencontré l'opposition dans de nombreuses régions françaises.

La loi, dite Bataille, du nom du député (Nord, PS), qui en était l'initiateur, avait calmé le jeu en 1991, en indiquant qu'on chercherait d'abord deux sites d'études, dans l'argile et dans le granit. Bure, aux confins de la Meuse et de la Haute-Marne, a été choisi pour étudier l'argile, avec l'accord des conseils généraux, en 1993. En revanche, il n'a pas été possible de trouver un lieu pour un laboratoire d'études dans le granit. Si bien que Bure (Meuse) reste seul en course.

Les géologues de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) jugent aujourd'hui, alors que les puits du laboratoire ont commencé à être creusés en 2000, que la couche argileuse située à 450 mètres de profondeur semble favorable. "La faisabilité du stockage dans l'argile est acquise" , écrit l'Andra dans son Dossier 2005 , et "la couche du Callovo-Oxfordien réunit des propriétés très intéressantes" .

L'absence d'autre site étudié en France pousse les élus, les associations et les populations locales à penser que leur région sera finalement choisie pour enfouir les déchets, même si le Parlement ne devrait décider en 2006 que de la poursuite des recherches. De surcroît, a indiqué, en juin, le ministre délégué à l'industrie, François Loos, le choix du site de stockage ne devrait être effectué qu'en 2015.

"LA VOLONTÉ DES CITOYENS"

Pour l'instant, les principaux élus refusent le référendum. "C'est non !, s'exclame Christian Namy, président (sans étiquette) du conseil général de la Meuse. Parce que l'Etat ne m'autorise pas à le faire, et parce que le débat public est un bon débat."

Selon M. Namy, "ce qu'attendaient les gens, c'est l'accompagnement du développement économique. Or, rien n'a été fait" . Il négocie avec le gouvernement le triplement de l'allocation de 9,5 millions d'euros accordée annuellement à chacun des deux départements pour l'accueil du laboratoire. "Avant de négocier, il faut s'assurer de l'acceptabilité sociale d'un projet, répond Claude Kaiser. Le premier devoir des élus est de connaître la volonté des citoyens."